

4.2 Pauvreté

En 2018, en France métropolitaine, 9,3 millions de personnes vivent en dessous du seuil de **pauvreté monétaire**, fixé à 60 % du **niveau de vie médian** (figure 1). Ce seuil s'établit en 2018 à 1 063 euros par mois. À titre de comparaison, au 1^{er} avril 2018, pour une personne seule, le revenu de solidarité active (RSA) s'élève à 551 euros et le minimum vieillesse à 833 euros, sachant que d'autres prestations (dont les aides au logement) complètent souvent le revenu disponible des allocataires de ces minima sociaux. Ainsi, en 2018, 66,0 % des personnes vivant dans un ménage bénéficiaire du RSA vivent en dessous du seuil de pauvreté et 47,7 % des personnes vivant dans un ménage percevant le minimum vieillesse.

En 2018, le **taux de pauvreté** s'élève à 14,8 % de la population. Il augmente de 0,7 point par rapport à 2017. La baisse des allocations logement induite par la réforme de la réduction du loyer de solidarité explique cependant une part importante de cette hausse. Selon l'estimation avancée réalisée à l'automne 2019, en neutralisant la baisse des allocations logement qui a accompagné la réduction du loyer de solidarité, la hausse du taux de pauvreté serait réduite de 0,4 point. Au cours de ces vingt dernières années, le taux de pauvreté est à son minimum en 2004, à 12,7 %. Il est ensuite remonté entre 2005 et 2007, puis plus fortement après la crise économique de 2008. Après une baisse en 2012 et 2013, il a peu varié entre 2014 et 2017.

La moitié des personnes pauvres a un niveau de vie inférieur à 855 euros mensuels en 2018 (+ 0,4 % sur un an). L'**intensité de la pauvreté** est stable à 19,6 % en 2018. Sur longue période, elle a progressivement

diminué de 1996 à 2002 et varie depuis entre 19,0 % et 20,1 %, à l'exception d'un point haut en 2012 (21,4 %).

Parmi les **actifs**, 11,0 % sont en situation de pauvreté monétaire : c'est le cas de 37,8 % des **chômeurs**, contre 8,4 % des personnes **en emploi** (figure 2). Leurs taux de pauvreté sont quasi stables (+ 0,2 point). En 2018, le taux de pauvreté des retraités augmente nettement (+ 1,1 point). Il s'établit à 8,7 % et dépasse celui des personnes en emploi. Cette hausse est majoritairement portée par l'augmentation du taux de pauvreté des personnes seules âgées de 65 ans ou plus (+ 2,1 points). Pour les autres **inactifs**, dont les étudiants, le taux de pauvreté est beaucoup plus élevé : 32,7 %. Enfin, les enfants sont également fortement touchés par la pauvreté : en 2018, plus d'un enfant de moins de 18 ans sur cinq vit au sein d'une famille pauvre.

En France, la pauvreté varie fortement d'un département à l'autre. La proportion de personnes dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté national est deux à quatre fois plus élevée dans les quatre départements d'outre-mer (DOM) historiques (Guadeloupe, Martinique, Guyane et La Réunion) qu'en France métropolitaine, et cinq fois plus à Mayotte (figure 3). En France métropolitaine, le taux de pauvreté atteint 27,9 % en Seine-Saint-Denis et est important dans la plupart des départements du pourtour méditerranéen, en Corse et le long de la frontière belge. À l'inverse, il est relativement plus faible dans les départements de l'ouest, de l'ancienne région Franche-Comté et du nord des Alpes. Le taux de pauvreté est inférieur à 10 % en Vendée, en Savoie, Haute-Savoie et dans les Yvelines. ■

Définitions

Pauvreté monétaire : une personne est considérée comme pauvre lorsque son niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté. L'Insee, comme Eurostat et les autres pays européens, mesure la pauvreté monétaire de manière relative. Le seuil est déterminé par rapport à la distribution des niveaux de vie de l'ensemble de la population. L'Insee, comme Eurostat, privilégie le seuil à 60 % de la médiane.

Taux de pauvreté : pourcentage de la population dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté.

Intensité de la pauvreté : écart relatif entre le niveau de vie médian de la population pauvre et le seuil de pauvreté. Plus cet indicateur est élevé et plus la pauvreté est dite intense, au sens où le niveau de vie des plus pauvres est très inférieur au seuil de pauvreté.

Niveau de vie, médiane, actifs, chômeurs, en emploi, inactifs : voir *annexe Glossaire*.

Pour en savoir plus

- « En 2018, les inégalités de niveau de vie augmentent », *Insee Première* n° 1813, septembre 2020.
- Voir fiches 4.1 et 8.4.

1. Indicateurs de pauvreté de 1997 à 2018

	1997	2001	2005	2009	2013	2017	2018
Taux de pauvreté (en %)	14,3	13,5	13,2	13,6	13,8	14,1	14,8
Seuil de pauvreté mensuel (en euros 2018)	892	966	1 000	1 057	1 039	1 060	1 063
Niveau de vie mensuel médian des personnes pauvres (en euros 2018)	716	790	802	846	832	852	855
Nombre de personnes pauvres (en milliers)	8 154	7 870	7 881	8 291	8 563	8 889	9 327
Intensité de la pauvreté (en %)	19,7	18,2	19,8	20,0	19,9	19,6	19,6

Note : pour permettre une comparaison temporelle, les indicateurs de pauvreté ont été rétopolés de 1997 à 2011.

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources : Insee-DGI, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux rétopolées 1997-2004 ; Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2005-2018.

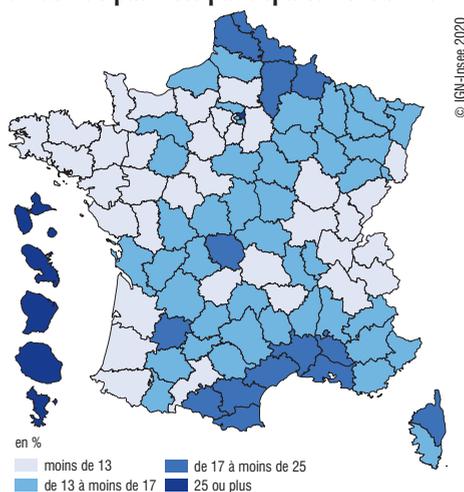
2. Pauvreté selon l'activité en 2018

	Personnes pauvres (en milliers)	Taux de pauvreté (en %)	Intensité de la pauvreté (en %)
Actifs de 18 ans ou plus	3 133	11,0	21,0
En emploi	2 190	8,4	19,8
Chômeurs	943	37,8	23,2
Inactifs de 18 ans ou plus	3 257	15,8	18,6
Retraités	1 257	8,7	12,6
Autres inactifs dont étudiants	2 000	32,7	23,7
Enfants de moins de 18 ans	2 937	21,0	18,8
Ensemble de la population	9 327	14,8	19,6

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2018.

3. Taux de pauvreté par département en 2017

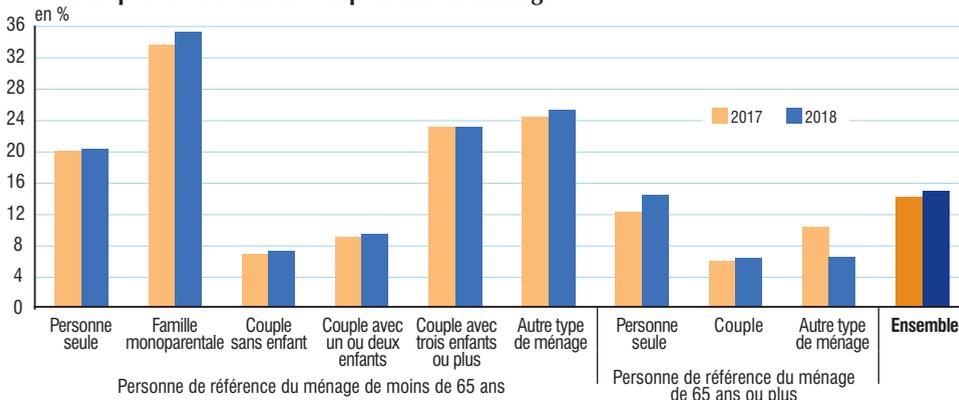


© IGN-Insee 2020

Champ : France, personnes appartenant à des ménages fiscaux en logement ordinaire dont le revenu disponible est positif ou nul.

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosophi) 2017 ; Guadeloupe, Guyane et Mayotte : Insee, Budget de famille 2017.

4. Taux de pauvreté selon la composition du ménage



Note : il s'agit ici de la composition du ménage au moment de l'enquête. Par exemple, les couples sans enfant peuvent avoir des enfants, mais qui ne résident pas au sein du ménage au moment de l'enquête.

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2017 et 2018.